

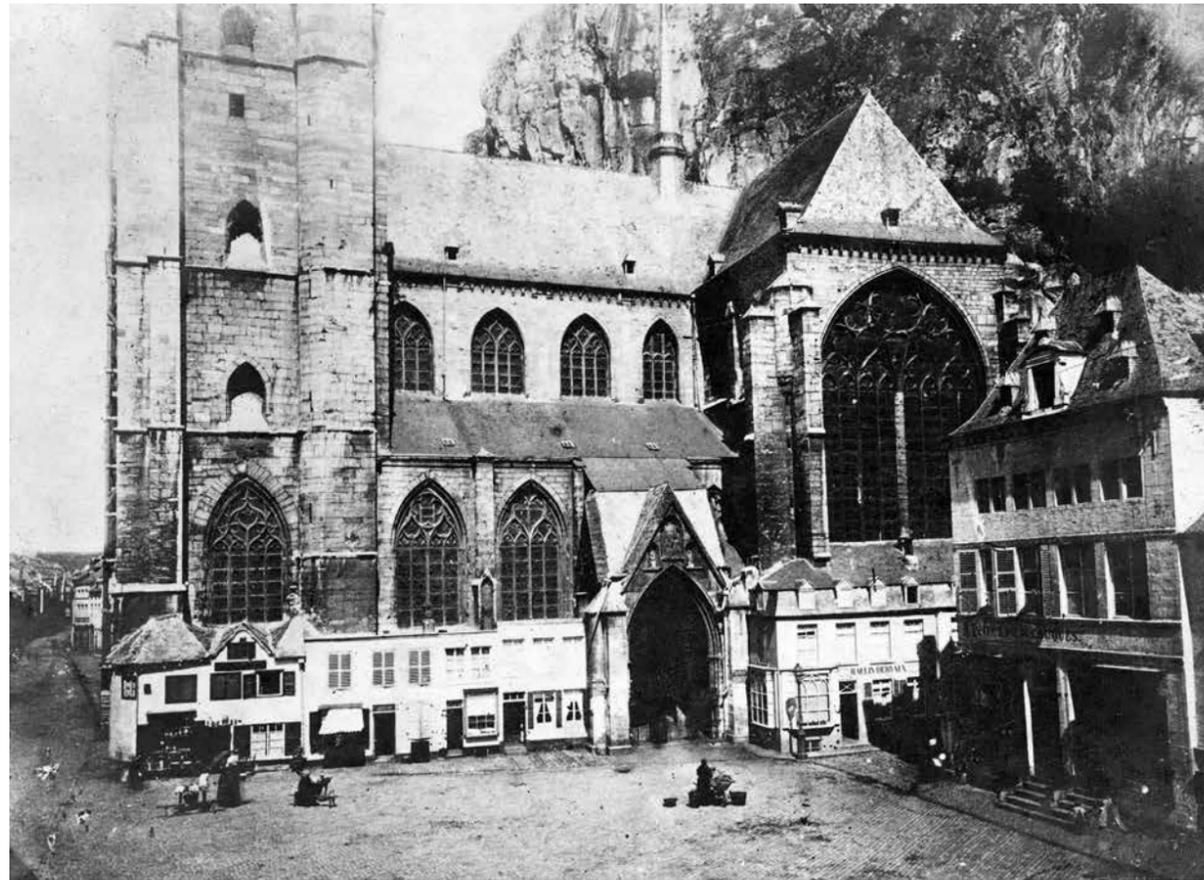
L'évolution de la restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant au XIX^e siècle à l'aune des acteurs et des contraintes du chantier

Antoine Baudry

La collégiale Notre-Dame de Dinant est une vaste église gothique de l'ancien diocèse de Liège érigée entre la première moitié du XIII^e siècle et la seconde moitié du XV^e siècle¹ (ill. 1). Jalon historique, témoin archéologique et repère architectural local, elle a marqué de son sceau l'identité de la cité mosane, d'une part, en raison de sa localisation singulière, engoncée entre la Meuse et un imposant promontoire rocheux et, d'autre part, grâce à son célèbre et très discuté « clocher bulbeux² ». À l'origine destiné à une pile du pont pour abriter les cloches communales, il est finalement installé entre les deux tours de la façade occidentale entre 1566 et 1570, moyennant une augmentation considérable de ses proportions³.

Particulièrement remarquable au cours du XIX^e siècle, notamment pour son caractère pittoresque, l'église est alors considérée par les administrations belges comme l'un des monuments historiques majeurs du royaume. À ce titre, elle fait l'objet d'une ambitieuse restauration entre 1853 et 1903, au cours de laquelle se succèdent trois architectes : Léopold Schoonejans, Jules Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche. Comme pour la plupart des sites belges à cette époque, la restauration consiste à l'origine en une consolidation des parties les plus dégradées du monument, dont le respect des formes architecturales existantes tient tout autant aux faibles subsides disponibles qu'à l'approche archéologique alors en vigueur dans le pays, et ce d'autant plus que les deux premiers architectes sont issus des rangs de la Commission royale des monuments. À compter de 1874, les opérations prennent toutefois une tournure différente suite à la nomination d'Auguste Van Assche et de ses collègues Jules Helbig et Jean-Baptiste Béthune, fervents partisans du mouvement chrétien des écoles Saint-Luc, qui cherchent à rétablir strictement l'édifice dans ses formes « primitives » du XIII^e siècle, en profitant en cela d'une Commission royale des monuments de plus en plus ralliée à leurs idées.

Jusque très récemment, la littérature belge s'est peu intéressée à cette phase de restauration, bien que plusieurs publications de l'entre-deux-guerres se soient penchées sur la question suite à l'incendie de la collégiale par les troupes allemandes en 1914⁴. Toutefois, leur objectif n'était pas d'opérer une lecture critique et détaillée de ces interventions, mais bien d'alimenter, souvent avec de multiples imprécisions et un angle de vue partisan, le vif affrontement idéologique préalable à la restauration de l'édifice. Les débats opposaient les tenants d'un rétablissement à l'identique aux fervents défenseurs de l'unité de style, dont la pensée se traduisait par divers ajouts gothicisants et la non-reconstruction du clocher, ce dernier étant considéré par les intéressés comme une « erreur historique⁵ ». La monographie de l'église publiée en 1950 par le curé Évariste Hayot est, quant à elle, marquée par un tropisme pour le bâti médiéval et dénigre plus qu'elle ne cherche à comprendre la restauration du XIX^e siècle⁶. Cette dernière a fait l'objet d'une première étude monographique en 2015, dont l'objectif était d'établir une chronologie précise des opérations et



1 – Flanc sud de la collégiale avant sa restauration, vers 1865-1870. On y distingue les remplages flamboyants omniprésents ainsi que les habitations ceinturant le monument. KIK-IRPA, Bruxelles, photographie anonyme.

1. Pour la chronologie de l'église médiévale, voir Antoine BAUDRY, « La reconstruction de la collégiale Notre-Dame de Dinant après le désastre de 1227 : analyse architecturale des parties orientales (1230-1250) », *Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 24, 2013, p. 7-65 ; Antoine BAUDRY, « La façade occidentale de la collégiale Notre-Dame de Dinant : montée des marches du bâti médiéval », *Idem*, t. 27, 2016, p. 59-88 ; Antoine BAUDRY et Emmanuel JOLY, « La restauration de la collégiale Notre-Dame à Dinant après le sac de 1466 », dans Pascal SAINT-AMAND et Axel TIXHON (dir.), « Ici fut Dinant ». Autour du sac de 1466, Dinant, Les échos de Crèvecœur, 2016, p. 123-137 ; Antoine BAUDRY et Aline WILMET, « L'étude du décor, du façonnage et de la mise en œuvre de la pierre et son impact sur la compréhension du chantier gothique. Le cas de la nef et de la façade occidentale de la collégiale Notre-Dame à Dinant (XIV^e-XV^e siècle) », dans *La pierre comme porteur de messages du chantier de construction et de la vie du bâtiment*, actes du XXI^e colloque international de glyptographie, Amay, Centre des étiers du patrimoine La Paix-Dieu, 8/7/2018-14/7/2018, Bruxelles, Éditions Safran, p. 39-56.

2. Appellation courante dans la littérature depuis le XIX^e siècle.

3. Joseph DESTREE, « À propos de l'église collégiale de Dinant et de son clocher », *L'Émulation*, 1923, p. 3-19.

4. *Idem* ; René MAERE et Stéphane MORTIER, « Restauration de l'église Notre-Dame à Dinant. Examen des critiques », *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 62, Bruxelles, Vromant & C^o, 1920, p. 306-312.

5. Antoine BAUDRY, « Embellir ou rétablir ? La restauration de la collégiale Notre-Dame à Dinant après la Première Guerre mondiale, ou l'histoire d'un compromis "à la Belge" », *Art&Fact*, n° 37, 2019, p. 9-26.
6. Évariste HAYOT, « La collégiale Notre-Dame à Dinant », *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 2, 1950, p. 8-75.
7. Antoine BAUDRY, « Mémoires et déboires de trois architectes : la restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant par Léopold Schoonejans, Jules Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche. Chronique d'un chantier de longue haleine (1855-1903) », *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 26, 2015, p. 31-72.
8. Ce travail s'appuie sur trois fonds d'archives : Archives Générales du Royaume, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, boîtes 4260-4261 ; Archives de l'État à Namur, Administration provinciale, Culte catholique, édifices du culte, boîtes 311-321 ; Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, dossier Dinant 1.1. Les abréviations AGR, AÉN et ACRMSF sont employées dans l'article.
9. Herman STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles, Stichting Vlaams Erfgoed, 1998, p. 53, 131-132, 153 et 177.
10. Seules les décisions finales transparaissent dans les archives.
11. AÉN 312, lettre du Conseil de Fabrique au Conseil communal, 29 février 1856.
12. AGR 4260, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 24 juin 1879.
13. Pour comprendre les multiples aléas budgétaires du chantier, consulter Antoine BAUDRY, *op. cit.*, 2015.
14. Herman STYNEN, *op. cit.*, p. 342.
15. AÉN 312, lettre du Conseil communal au Gouverneur de la Province, 19 juin 1865.

de comprendre les choix des restaurateurs⁷. En outre, cette enquête fait apparaître que ce projet de longue haleine n'est pas une histoire linéaire et homogène, reflet des seuls desseins des architectes, comme le suggère l'historiographie. Au contraire, celui-ci a évolué et s'est vu infléchir par de multiples facteurs, à la fois liés aux acteurs, aux institutions impliquées et aux imprévus archéologiques et aux contraintes techniques, économiques et matérielles survenues au cours du chantier de restauration⁸. De ce fait, la restauration de la collégiale dinantaise constitue tant par son ampleur et sa durée que par le corpus archivistique important aujourd'hui préservé un cas particulièrement éclairant pour comprendre l'évolution pragmatique d'un projet architectural patrimonial particulièrement long et conséquent en Belgique durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les premiers projets de consolidation sous l'étroite surveillance de la Commission royale des monuments

Si, dès 1841, plusieurs courriers attestent l'intérêt des administrations belges pour le monument, aucune mesure conservatoire n'est toutefois réellement initiée avant 1853. Sollicitée par le Conseil de Fabrique, la Commission royale des monuments prend la tête des opérations à compter de cette date. Pour faciliter la communication entre les diverses parties appelées à collaborer, un intermédiaire est coopté : Léopold Schoonejans (1833-1865), jeune élève-architecte de la Commission⁹. Les travaux et l'ordre selon lequel les enchaîner sont alors déterminés non pas par l'architecte seul, mais collectivement par les membres de l'institution¹⁰. Le projet décennal initial, estimé à 75 000 francs, se borne à une consolidation des parties les plus dégradées, soit le chœur, les toitures, la façade occidentale et le clocher bulbeux. Il comprend par ailleurs l'isolement de l'édifice pour minimiser les risques d'incendies. Le chantier doit se concentrer en premier lieu sur le clocher et la façade, « d'où des pierres se détachent fréquemment et tombent, avec grand péril pour les passants, dans la voie publique¹¹ ». Aucun aménagement intérieur ne semble être clairement défini à cette époque ; tout au plus peut-on déceler dans les courriers le souhait de supprimer le maître-autel baroque pour dégager le chœur (ill. 2). Dans un esprit analogue, quelques tâches proposées par le curé pour assainir et agrandir l'église à moindres frais sont consenties : la réouverture des baies du déambulatoire et le déplacement des stalles de la croisée du transept vers le sanctuaire.

Aucun ouvrage n'est toutefois entrepris malgré l'urgence de la situation. En effet, les maigres subsides octroyés ne permettent pas de débiter le chantier, d'autant qu'une grande partie des sommes versées est utilisée pour exproprier les propriétaires des demeures accolées au monument. En 1862, suite à une importante hausse budgétaire, le Ministère de la justice demande à Léopold Schoonejans d'établir le devis d'une restauration complète, afin de « rendre à l'église de Dinant sa splendeur primitive¹² », requête à comprendre ici comme rhétorique. Les opérations, nettement plus ambitieuses mais toujours circonscrites à une consolidation globale, se chiffrent désormais à 315 700 francs et sont planifiées sur vingt ans. Amorcées en février 1863, elles se concentrent sur les contreforts de la tour nord mais sont régulièrement interrompues faute de moyens¹³. Au printemps 1865, suite au décès de Léopold Schoonejans, le Conseil de fabrique « choisit » comme successeur l'architecte bruxellois Jules Jacques Van Ysendyck (1836-1901). La Commission royale des monuments oriente probablement son

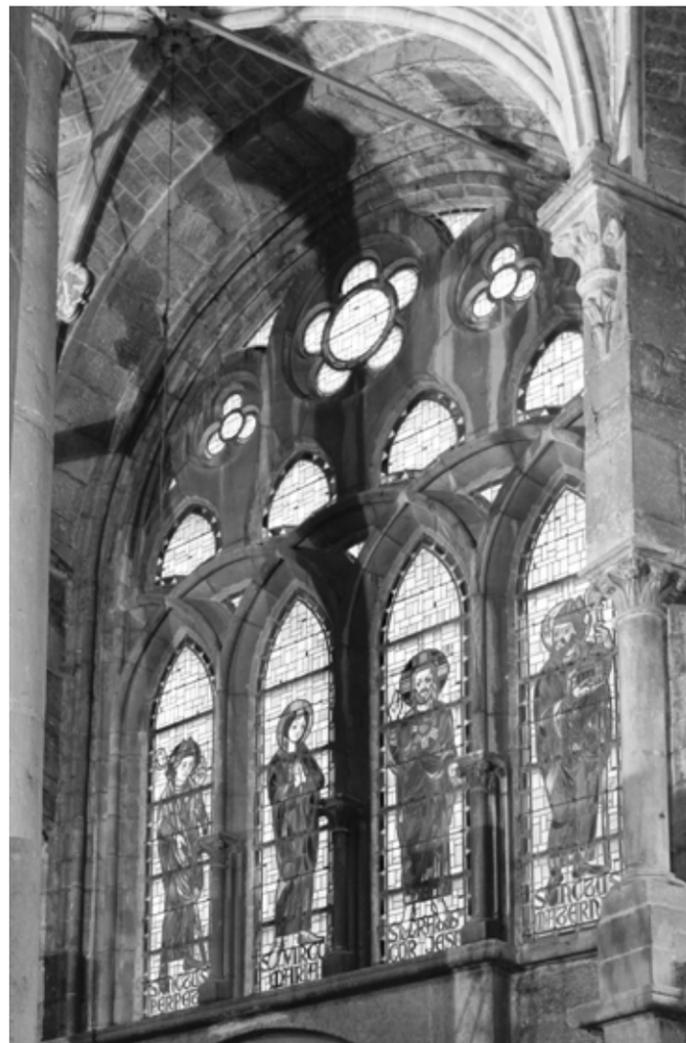
choix sur le principal intéressé qui figure parmi ses anciens élèves-architectes¹⁴. En outre, les archives stipulent que Van Ysendyck et Schoonejans ont collaboré au projet dinantais, sans pour autant livrer plus de précision à ce sujet¹⁵. Van Ysendyck poursuit la restauration de la façade occidentale, non sans de multiples arrêts d'ordre économique. Les modifications notoires introduites au cours des années suivantes s'apparentent souvent à des réponses improvisées ou « subies »



lors d'un chantier au déroulement passablement poussif plutôt qu'à des intentions clairement définies en amont. Ainsi, des problèmes d'approvisionnement viennent ternir l'harmonie recherchée des parements de la façade. En 1866, par suite de fréquents retards de livraisons, les carrières de Durnal sont délaissées au profit de celles d'Yvoir. Il en résulte une différence chromatique sensible entre « la tour du côté nord [restaurée] avec des pierres d'un gris clair, tandis que la tour du côté sud l'a été avec des pierres

2 – Le chœur avant sa restauration. On peut encore y observer les stalles, les baies bouchées du déambulatoire, l'autel baroque et les remplages tardifs du clair-étage. Lithographie de François Stroobant, première moitié du XIX^e siècle. Collection Michel Kellner.

d'un gris foncé¹⁶ », ce qui, de manière anecdotique mais significative, pousse un échevin de la ville à qualifier ce revêtement d'« habit d'arlequin¹⁷ ». L'architecte s'en défend laconiquement en stipulant que « le contraste n'est pas aussi frappant qu'on le prétend » et qu'il s'atténuera avec le temps¹⁸. En 1868, suite à la vente du maître-autel baroque, Van Ysendyck projette un remplage original pour la fenêtre axiale du déambulatoire, que son successeur emploiera ultérieurement



16. AGR 4260, lettre du Conseil communal au Ministre de la Justice, 11 mars 1873.

17. *Idem*.

18. ACRMSF, lettre de Van Ysendyck à la Commission royale des Monuments, 19 mai 1873.

19. Delphine STEYAERT, « Le démembrement des autels baroques et néo-classiques au XIX^e siècle en Belgique », *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 27, 2015, p. 154-155.

20. Accolée à un promontoire rocheux, l'église est en effet particulièrement sombre.

21. AÉN 315, lettre de la Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice, 4 janvier 1873.

22. Son état de dégradation avancé n'a pas dû plaider en sa faveur.

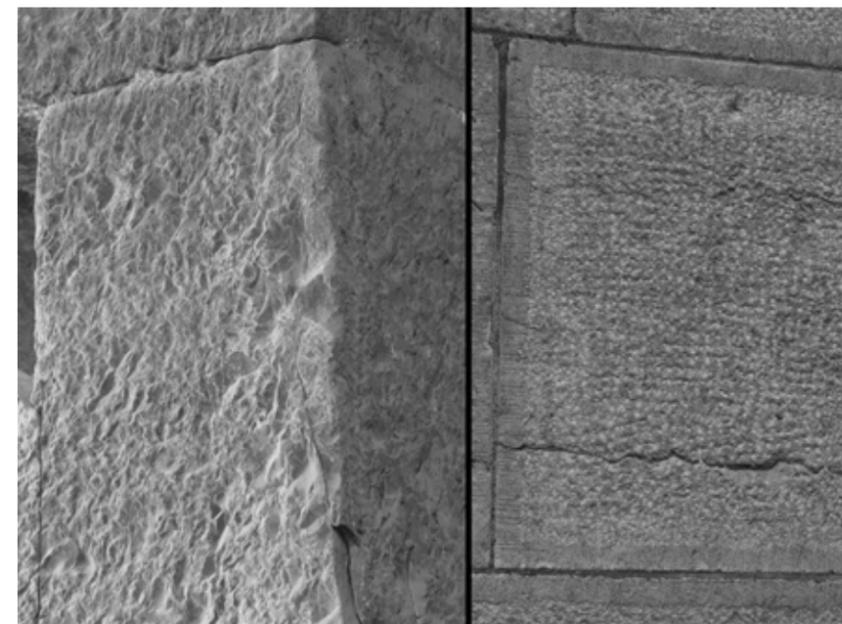
23. AGR 4260, lettre de la Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice, 22 septembre 1865.

24. *Idem*, rapport de Van Ysendyck, 15 novembre 1868.

comme modèle pour compléter cette partie du monument (ill. 3). Notons que cette transaction s'opère autant pour des considérations d'unité de style et pour renflouer les caisses de la Fabrique, que pour satisfaire aux attentes de l'architecte provincial et, surtout, de l'influente Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc¹⁹. En 1873 enfin, de concert avec le Conseil de fabrique, Van Ysendyck soumet à la Commission royale des monuments un projet de rebadigeon des parements intérieurs d'une tonalité gris clair visant à augmenter la luminosité²⁰. L'institution,

sans rejeter cette proposition, se révèle particulièrement hésitante, d'une part parce que les consolidations nécessaires ne sont pas achevées et, d'autre part, parce qu'elle estime « qu'il serait préférable d'enlever toute peinture et de laisser apparaître le ton naturel et fort beau de la pierre qui est une espèce de marbre²¹ ». Intervenant dans un contexte particulièrement sensible, l'aménagement intérieur ne sera concrétisé que sous la direction d'Auguste Van Assche, sous une autre forme, comme nous le verrons plus loin.

Notons que certaines injonctions de la Commission royale des monuments ne sont respectées ni par l'architecte, ni par le conducteur des travaux. L'institution demande par exemple que des mesures conservatoires soient prises pour préserver le portail roman situé sur le flanc nord, sans aucun résultat²². Frappée par le contraste entre les maçonneries anciennes façonnées à la pointe et les maçonneries restaurées, majoritairement travaillées à la boucharde, elle somme les deux hommes de « renoncer à l'emploi de la boucharde et au système des encadrements [nda : ciselures périmétriques] qui ne sont pas dans le style, et revenir, autant que



possible, à la taille ancienne²³ » (ill. 4). Ici aussi, en vain. Ces infractions ne pèsent toutefois guère dans les débats de l'époque, animés par une pomme de discorde nettement plus imposante : le clocher bulbeux.

Bien que ce clocher du XVI^e siècle, « dont les formes bizarres [sic] ne sont nullement en rapport avec ce remarquable édifice du XIII^{me} siècle²⁴ », soit dédaigné par les administrations belges, son maintien est arrêté dans le projet de restauration. Pour le justifier, plusieurs motifs sont avancés, parmi lesquels l'aspect pittoresque de l'œuvre, l'attachement que lui porte la population dinantaise et, enfin, le prix conséquent et les dangers inhérents à sa démolition. En effet, en raison d'un défaut de conception de la charpente attesté dès la fin du XVI^e siècle, l'ouvrage manifeste une inclinaison inquiétante (ill. 5) qui s'accroît au cours du chantier, notamment à la suite du passage d'une tempête en 1869. Alors que Van

3 – Remplages de la baie axiale du déambulatoire, élaborés en 1868 par Van Ysendyck après la vente du maître-autel baroque. Ils serviront de modèles à Auguste Van Assche pour deux autres compositions dans cette partie de l'église. © Antoine Baudry

4 – Le contraste est frappant entre les maçonneries originales taillées à la pointe (gauche) et celles restaurées à la boucharde (droite). © Antoine Baudry

Ysendyck demeure intimement persuadé qu'une démolition sécuritaire s'impose, la Commission royale des monuments enjoint l'architecte à déployer tous les moyens disponibles pour stabiliser et assurer la conservation de la flèche. Pour y parvenir, Van Ysendyck fait rejointoyer au ciment les maçonneries sur lesquelles elle s'appuie, bien que cette solution le laisse particulièrement perplexe : « la plupart [des pierres] sont placées en délit, elles sont toutes fendues et séparées en une infinité de petites tranches qui n'ont plus la moindre liaison, toutes sonnent creux et tombent en morceau lorsqu'on les frappe [...]. [Le rejointoyage] n'est pas suffisant pour assurer sur des murs composés de matériaux si peu résistants la stabilité de la gigantesque charpente [...] là où la construction n'est pas disposée pour recevoir une charge de cette importance...²⁵ ». « Les pierres employées pour la construction de l'église de Dinant [...] ne peuvent adhérer avec mortiers ou aux ciments de chaux...²⁶ ». « [Elles sont] placées la plupart en délit et broyées par les chocs très violents que la flèche donne sur les murs à chaque bourrasque, sont réduites en miette et qu'il s'en détache constamment des fragments²⁷ ». À défaut de soutien, Van Ysendyck déclare qu'il se voit « forcé de dégager ma responsabilité. Cette flèche en bois d'une hauteur de 43 mètres est placée au dessus [sic] de la grande nef sur laquelle elle est mal assise ; elle causera en s'écroulant des malheurs sinon des dégâts incalculables²⁸ ». Ces propos sont accueillis avec d'autant plus de fracas par le Conseil de fabrique que ce dernier et l'architecte sont déjà à couteaux tirés en raison d'une gestion budgétaire jugée catastrophique. Dans un tel contexte, Van Ysendyck est déchargé de ses fonctions au cours de l'année 1873.

La situation économique de plus en plus tendue et l'absence de solution pérenne aux problèmes de stabilité de la charpente accentuent la pression des administrations sur le clocher. Rapidement, la Commission se résigne à l'idée de le sacrifier, tandis que le Conseil de fabrique continue de militer pour sa sauvegarde. L'Administration communale, quant à elle, soucieuse de la sécurité publique, diffuse des appels d'offres dans les journaux locaux pour la démolition. Les enjeux étant conséquents et le dossier techniquement délicat, une délégation officielle est mise en place en 1873 pour résoudre cette affaire. Celle-ci comprend théoriquement un haut fonctionnaire du département de la Justice, un membre de la députation permanente du Conseil provincial, deux délégués du Conseil communal, du Conseil de fabrique et de la Commission royale des monuments et, enfin, deux ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées de la province de Namur. L'inspection du clocher est fixée le 29 janvier 1874 et l'expertise technique réalisée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées Émile Fendius (1839/1840-1910), Constantin de Burllet (1846-1925) et l'architecte Louis De Curte (1817-1891)²⁹. Les conclusions du rapport sont sans appel : moyennant quelques travaux à la base de la structure, « l'état actuel de la flèche de Dinant n'est pas menaçant pour la sécurité publique. Elle se trouve dans des conditions de stabilité qui lui permettent de résister longtemps encore et qui doivent écarter toute crainte d'une chute prochaine. Il n'y a donc pas lieu de la démolir³⁰ ». La consolidation du clocher est par ailleurs confiée l'année suivante aux deux ingénieurs susmentionnés, et non à l'architecte gantois Auguste Van Assche (1826-1907), en charge du chantier depuis peu et avec qui les opérations prennent une tout autre tournure.

Auguste Van Assche et la vision tenace d'un monument homogène

En 1873-1874, Auguste Van Assche reprend la direction du chantier, en collaboration étroite avec ses confrères Jean-Baptiste Béthune (1821-1894) et Jules Helbig (1821-1906), responsables de la création du mobilier et de la décoration picturale. Tous sont de fervents partisans du mouvement néogothique des écoles Saint-Luc qu'ils ont en grande partie fondé³¹. Cette nomination

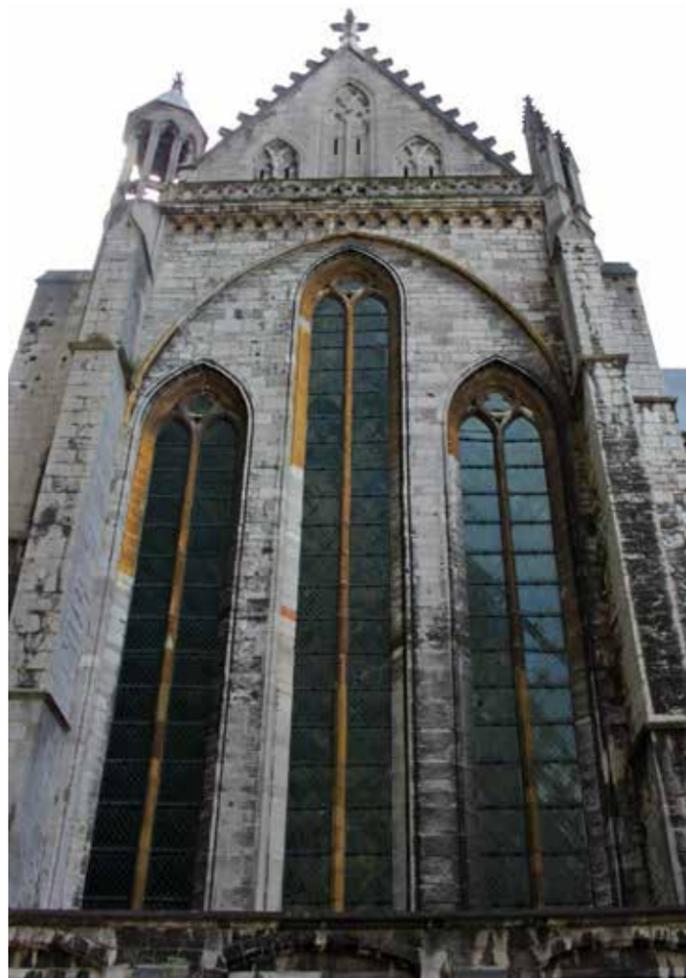


marque l'arrêt de la direction étroite des opérations par la Commission royale des monuments, dont le rôle de contrôle perdure néanmoins. Les trois hommes font table rase des projets qui avaient guidé la restauration depuis presque vingt ans. Ce changement de cap radical est très bien accueilli par les fabriciens, qui souhaitent certainement faire oublier les errances et les mauvaises expériences passées. Ainsi, l'aménagement intérieur de Van Ysendyck, pourtant soutenu par les fabriciens, est abandonné car « il ne répond pas aux vues du Conseil de fabrique ; que les travaux proposés, consistant en un simple badigeonnage, ne donneront que des résultats provisoires et incomplets ; qu'il est préférable d'entreprendre une restauration définitive et plus en rapport avec la valeur artistique du monument, que pareille restauration nécessite des peintures murales³² ». Ces propos trahissent nettement, au demeurant, l'influence de Jean-Baptiste Béthune et Jules Helbig. À la suite de cette déclaration, les parements intérieurs sont rapidement débâdigonnés pour occuper les ouvriers durant la saison hivernale. Ces derniers mettent « à nu un bel appareil où la pierre blanche se mélange à la pierre de taille d'une façon pittoresque », tellement « pittoresque³³ » que cet appareil aura raison des ambitions polychromes³⁴. Quant aux travaux du gros œuvre, dont le budget a été augmenté, ils sont amplement remodelés par Van Assche, qui ne souhaite pas seulement consolider l'église mais bien la « restaurer [...] dans son état primitif³⁵ », soit celui du XIII^e

5 – Le « clocher bulbeux » de la collégiale, érigé entre les deux tours de la façade entre 1566 et 1570. Son inclinaison est clairement visible sur ce cliché pris vers 1868-1870. KIK-IRPA, Bruxelles, photographie anonyme.

25. ACRMSF, lettre de Van Ysendyck à la Commission royale des Monuments, 15 septembre 1869.
 26. AÉN 313, lettre du Conseil de Fabrique à l'Administration provinciale, non datée (avant le 12 juillet 1871).
 27. ACRMSF, lettre de Van Ysendyck à la Commission royale des Monuments, 7 mai 1870.
 28. AGR 4260, lettre de Van Ysendyck à la Commission royale des Monuments, 7 mai 1869.
 29. Les architectes Jean-Pierre Cluysenaer et Gustave De Man avaient été au préalable désignés. Nous ignorons les raisons de ce changement.
 30. *Idem*, rapport de Fendius, de Burllet et de Curte, non daté (après le 29 janvier 1874).
 31. Jan DE MAEYER (éd.), *De Sint-Lucasscholen en de neogotiek, 1862-1914*, Leuven, Leuven Universitaire Pers, 1988 (KADOC-studies, 5).
 32. AÉN 315, délibération du Conseil de Fabrique, 18 décembre 1873.
 33. AGR 4260, lettre de la Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice, 26 juillet 1876. Le contraste est saisissant entre les calcaires de Meuse grisâtres et les calcaires bajociens des Ardennes françaises à nuances d'ocre et de jaune.
 34. Des vitraux et du mobilier liturgique sont progressivement commandés selon un processus et un financement parallèle aux travaux du gros œuvre. La Commission royale des Monuments contrôle ces œuvres et demande régulièrement à ce que des modifications y soient apportées. Pour plus de détail sur ces commandes périphériques, voir Antoine BAUDRY, *op. cit.*, 2015, p. 60-63 ; Delphine STEYAERT, *op. cit.*, 2016, p. 154-155.
 35. AÉN 317, lettre de Van Assche au Conseil de Fabrique, 6 août 1874.

siècle conformément à la datation alors admise de l'édifice³⁶. Ainsi, l'architecte ambitionne de doter le chœur d'arcs-boutants, de substituer aux remplages tardo-médiévaux des compositions plus sobres et d'harmoniser les murs-pignons du transept en prenant celui du bras nord comme modèle, celui du bras sud étant pourvu d'une grande baie flamboyante (ill. 6). Qui plus est, Van Assche désire supprimer le clocher bulbeux, « cette grosse citrouille [qui] n'est pas en harmonie



36. Les publications scientifiques du XIX^e siècle datent la collégiale du XIII^e siècle. Les récentes études évoquées dans l'introduction échelonnent cette construction du début du XIII^e siècle au milieu du XV^e siècle (cf. *supra*).

37. AÉN 317, lettre de Van Assche au Conseil de Fabrique, 6 août 1874.

38. AGR 4260, lettre de la Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice, 14 septembre 1876.

39. *Idem*.

40. *Idem*, note anonyme non datée (probablement 1872 ou 1873).

41. L'activité d'Auguste Van Assche s'achève avec la réalisation de la grande baie du bras sud du transept en 1892. Son projet pour la façade occidentale n'ayant finalement pas été avalisé par les autorités publiques, la restauration de la couverture du clocher en 1902-1903 ne constitue qu'un travail d'entretien pour lequel aucun architecte n'est requis.

avec l'ensemble du monument³⁷ » et rehausser les deux tours d'un étage et de hautes flèches (ill. 7). Ce projet est d'emblée tempéré par la Commission royale des monuments, qui souhaite « qu'on conserve autant que faire se peut tous les éléments architectoniques de l'édifice et qu'on se borne à le restaurer et à le consolider tel qu'il existe aujourd'hui³⁸ », autrement dit, que le cap qu'elle a défini et le travail qu'elle a accompli ces dernières décennies soient respectés. L'institution demeure néanmoins évasive sur la question de la façade et du clocher : « lorsqu'il sera question de ce travail spécial il importera d'en faire l'objet d'une instruction séparée³⁹ ».

Van Assche sait néanmoins habilement exploiter les découvertes effectuées au cours du chantier pour convaincre. Prétendant un état de conservation déplorable, une mise en œuvre défectueuse ou louant les mérites de l'unité stylistique du monument, il convainc l'institution de renouveler la plupart des remplages tardo-médiévaux. La Commission royale des monuments met un terme à cette pratique en 1883, lorsqu'elle découvre, courroucée, que pour restaurer les baies du clair-étage du sanctuaire sept ans plus tôt, l'architecte lui a dissimulé la présence d'un vitrail de style Renaissance, qui a été perdu à la suite de cette intervention (ill. 8). En 1888, Van Assche rehausse le portail occidental d'un gâble et d'une balustrade en arguant que de tels vestiges ont été découverts au cours des opérations – la Commission lui impose seulement de laisser intact le linteau sculpté. En 1892 enfin, il réitère sa proposition de remodeler drastiquement le mur-pignon sud du transept. S'inspirant de meneaux « primitifs » découverts lors de la démolition d'une bâtisse accolée à cette partie du bâtiment, il remporte cette fois-ci l'assentiment d'une Commission royale des monuments de plus en plus acquise à ses idées (ill. 8 et 9).

Une partie des travaux échappe cependant à Van Assche qui n'est que ponctuellement présent sur le chantier, leur surveillance quotidienne étant confiée à un maître ouvrier sur lequel reposent de lourdes charges, notamment celle des détails ornementaux. En 1885, la Commission écrit que l'architecte : « se laisse entraîner volontiers à reconstruire les parties dégradées plutôt que de s'en tenir à des renouvellements partiels des pierres trop détériorées pour être maintenues. [...] L'exécution de la partie ornementale proprement dite [...] laisse beaucoup à désirer. Au lieu de donner aux tailleurs de pierre des modèles en plâtre, que l'on aurait pu mettre préalablement en place pour juger de l'effet, on s'est contenté d'exécuter d'après un dessin un modèle en pierre qui a été utilisé ensuite dans l'atelier & a servi de type à la répétition des mêmes ornements. Ce défaut d'étude a été accentué par le travail de la main d'œuvre qui a été confié à des ouvriers et non à des spécialistes. Nos délégués ont conclu de cet état des choses que l'architecte s'est trop relâché de la surveillance qui lui incombait et qu'il a cru pouvoir se reposer de confiance sur des agents en sous ordre qui n'avaient pas toute la compétence désirable pour le remplacer. Il n'est donc pas étonnant que le travail ornemental présente un aspect désagréable de [illisible], l'aspect d'une ébauche qui attend encore la touche finale⁴⁰ » (ill. 10).

Si ces propos, émis dans un contexte litigieux entre la Commission et Van Assche au sujet du vitrail Renaissance, doivent être pondérés, toujours est-il qu'ils soulignent le rôle du maître ouvrier dans la création de la sculpture ornementale. Le chantier s'achève dans un dernier soubresaut quelques années après qu'Auguste Van Assche a achevé le gros œuvre et, apparemment, sans qu'il ne soit impliqué dans l'affaire⁴¹. En 1897, le clocher refait parler de lui dans les administrations en raison de la dégradation de sa couverture en ardoise. Le Conseil de fabrique émet cette fois-ci le souhait de le démolir et reçoit pour ce faire l'aval de la Commission royale des monuments, désormais fermement opposée à sa restauration : « ce serait dépenser une somme relativement importante pour assurer le maintien d'un hors d'œuvre dépourvu de tout mérite et qui a l'inconvénient, par une situation en porte-à-faux, de fatiguer considérablement la voûte du portail. Etant donnée cette situation, la commission pense qu'il est désirable d'engager les administrations locales à abandonner le projet de restauration soumis et à prendre



6 – Le mur-pignon nord du transept, qu'Auguste Van Assche souhaitait prendre comme modèle pour remanier son pendant méridional. Pignon, clocheton et pinacle sont des ajouts de l'Entre-deux-guerres. À cette même époque, les seuils ont également été abaissés d'un mètre. © Antoine Baudry.

7 – Projet d'Auguste Van Assche visant à démolir le clocher bulbeux et rehausser les deux tours d'un étage et de hautes flèches, vers 1876. Universiteitsbibliotheek Gent.

le parti de compléter les deux tours de l'édifice par les amortissements qu'elles attendent⁴² », ce qui revient à concrétiser les vues de Van Assche. Ce passage illustre l'évolution des philosophies au sein de l'institution dont Jules Helbig, par ailleurs, est désormais le vice-président. La question, délicate, est tranchée par le Ministre de la justice cinq ans plus tard avec l'appui de l'Évêque de Namur et du Gouverneur de la province : adulé par la population dinantaise et par les touristes pour son caractère pittoresque, le clocher doit être maintenu, d'autant que le coût de sa restauration est inférieur à celui de sa démolition et de l'achèvement des tours. Son sursis ne sera toutefois que de courte durée, puisqu'il partira en fumée dans la fournaise d'août 1914...



42. AGR 4261, note anonyme, 12 février 1903.

43. Sur ces législations, voir notamment *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 1, Bruxelles, De Bols-Wittouck, 1862, p. 226-232 ; Herman STYNEN, *op. cit.*, p. 21-23.

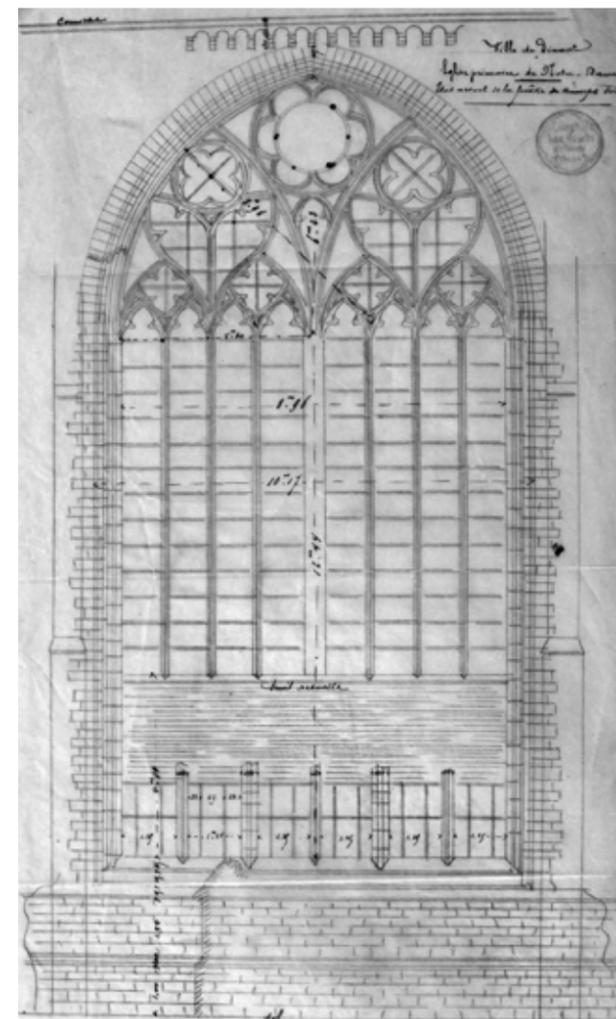
44. Une thèse de doctorat portant sur le rôle de l'architecte provincial en province de Namur, actuellement réalisée par Julie Godinas aux Archives de l'État à Namur, devrait apporter quelques lumières sur la question.

Conclusion

La restauration de la collégiale de Dinant durant la seconde moitié du XIX^e siècle a été infléchie par de multiples facteurs auxquels la littérature concernant spécifiquement le site n'a que peu prêté attention jusqu'à présent. Si la succession imprévue de trois architectes aux ambitions, aux pratiques et aux idéologies différentes se révèle essentielle pour cerner son évolution, elle ne suffit pas à expliquer la singularité du projet final.

Ainsi, la surveillance opérée avec plus ou moins de succès par la Commission royale des monuments a plus d'une fois tempéré ou modifié les desseins des praticiens – quand elle ne fut pas, elle-même, directement en charge des opérations. Sur d'autres sites, ce contrôle était par ailleurs partiellement assuré par des acteurs

et des institutions superposés aux précédents et dont la présence était légitimée par une législation spécifique – notamment, les réglementations communales et provinciales⁴³. Étrangement, et pour des raisons pour l'heure encore inexpliquées, ce ne fut pas le cas à Dinant, où l'implication des architectes communaux et provinciaux demeure quasi nulle, et celle des ingénieurs des Ponts et Chaussées susmentionnés, très ponctuelle, quoique néanmoins primordiale⁴⁴.



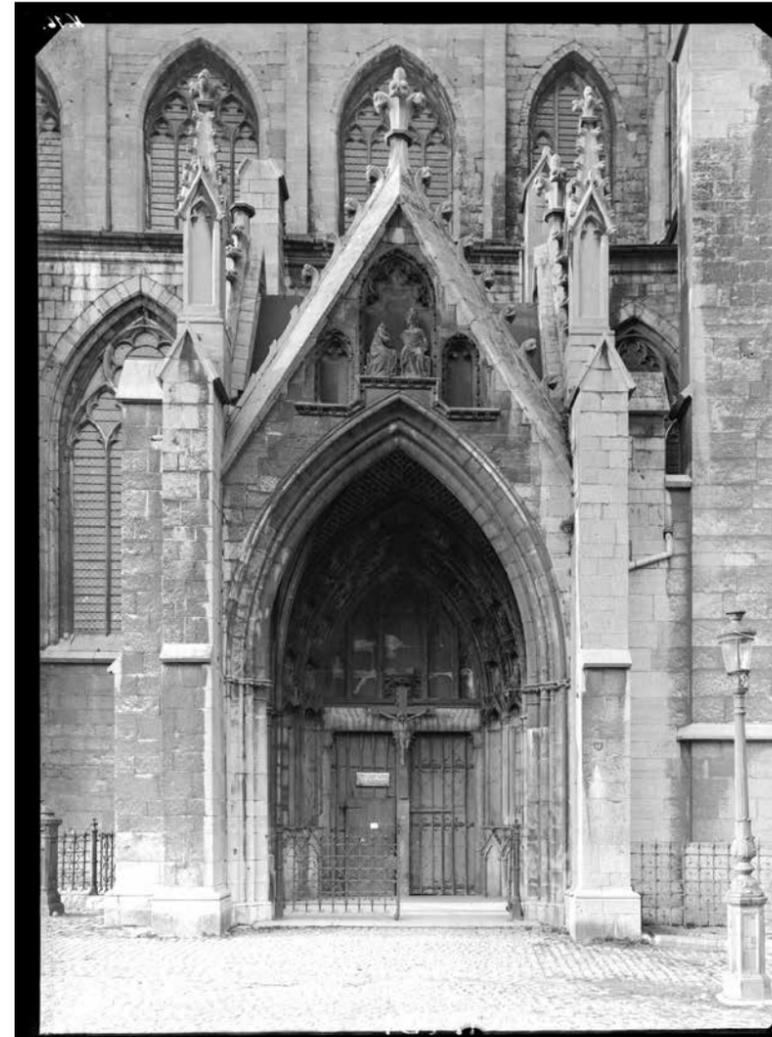
8 – Carte postale du flanc sud de la collégiale après restauration, au début du XX^e siècle. À noter, la grande baie néogothique du mur-pignon sud du transept ainsi que les remplages flamboyants du clair-étage de la nef, épargnés par l'architecte après une discordance survenue avec la Commission royale des monuments. Collection de l'auteur.

Le projet s'est également nourri des contraintes, des découvertes et des dynamiques inhérentes au chantier, souvent exploitées avec habileté par les architectes. Dans bien des cas, les interventions n'étaient pas clairement définies en amont mais, au contraire, ont été proposées et affinées pour répondre ou satisfaire à un besoin immédiat – ainsi, les premiers aménagements intérieurs, les remplages de la baie axiale du déambulatoire, la grande baie du bras sud du transept – quoique cette dernière ne soit que la résurgence d'une proposition évincée auparavant par la Commission royale des monuments –, etc.

9 – Relevé d'Auguste Van Assche des remplages flamboyants de la baie du mur-pignon sud du transept et des meneaux découverts suite à la démolition d'une maison attenante à cette partie de l'église, 1892. Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles © Antoine Baudry

L'étalement du chantier sur une période particulièrement longue en raison de restrictions économiques et budgétaires est bien évidemment un phénomène marquant. Notamment parce qu'ainsi étiré dans le temps, le projet est soumis aux vues d'institutions certes pérennes, mais traversées par des fluctuations idéologiques tenant en partie au renouvellement de ses membres. Ainsi, bien que la Commission royale des monuments se montre à l'origine hostile aux propositions d'Auguste Van Assche, elle est progressivement pénétrée de ses idées et acquise à sa cause, au point de réclamer la démolition du clocher en 1897, près de 30 ans après s'être positionnée contre. Le nœud gordien ne sera tranché que par l'intervention sans appel des pouvoirs politiques, soucieux certes des coûts financiers, mais aussi de l'opinion publique.

Enfin, pour ces raisons principales que nous épinglons et qui ne constituent que la pointe de l'iceberg, la restauration de la collégiale dinantaise apparaît plus comme la conséquence d'une expérience collective complexe et sinueuse plutôt que la transposition simple et linéaire des vues de quelques praticiens dans la matérialité du bâti⁴⁵. Un tel constat, si pragmatique et évident soit-il, fait cependant encore défaut pour la plupart des églises belges restaurées au cours du XIX^e siècle, dont l'histoire ne se réduit trop souvent qu'aux desseins des architectes en charge des opérations. Cette étude de cas invite dès lors à multiplier et systématiser les monographies spécifiques, en s'intéressant aussi bien aux facteurs participant à l'élaboration du projet primitif qu'aux motifs qui en modifient les contours au moment de sa mise en œuvre, pour ainsi cerner finement de quoi témoigne le résultat final aujourd'hui patrimonialisé ou en voie de l'être.



45. Nous tenons à remercier chaleureusement Gilles et Hélène Dubruque pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans la réalisation de cet article.

10 – La Commission royale des Monuments n'est pas enchantée des aménagements réalisés sur le porche méridional, qu'elle juge peu artistiques. KIK-IRPA, Bruxelles, photographie anonyme, 1917-1918.